

III LA CONSTRUCTION DU PARC EOLIEN

III.1 LE TRANSPORT DES EOLIENNES

Les différents composants des éoliennes sont acheminés sur site par convois exceptionnels. Ces convois peuvent atteindre **jusqu'à 49 mètres de long** pour le transport des pales et **135 tonnes** comme l'indiquent les schémas suivants (exemple d'un convoi exceptionnel pour des éoliennes Vestas de type V80). Ils emprunteront les voies d'accès et pistes présentées précédemment.

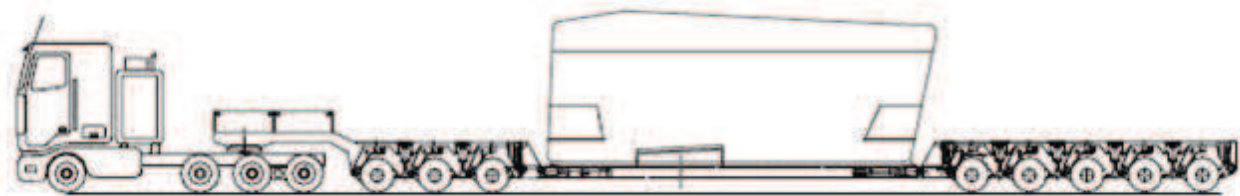


Figure 20 : Nacelle (convoi inclus) : 30,25 x 3,40 x 4,35m 135 tonnes

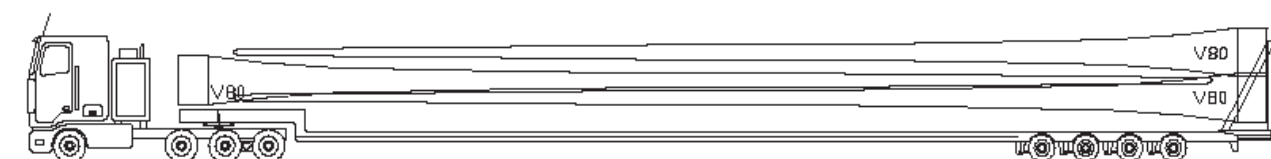


Figure 21 : Pales (convoi inclus) : 49,00 x 2,75 x 4,10m - 41 tonnes avec une pale

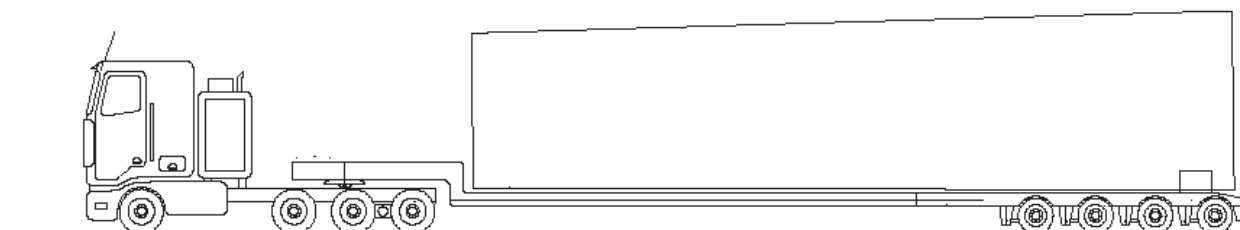


Figure 22 : Une section de mât (convoi inclus) : 34,00 x 4,20 x 4,45m 75 tonnes

III.2 LA PROCEDURE DE CONSTRUCTION

La construction proprement dite du parc éolien se divise en **4 phases**. Chacune d'elles s'applique à respecter un ensemble de règles de bonnes conduites environnementales qui concernent en particulier la prévention de risques de pollution accidentelle, l'utilisation de l'espace (emprises respectées par l'évolution des engins de chantier), le bruit et la poussière, la circulation sur la voirie et la remise en état des accès.

Les différentes phases sont les suivantes :

- † aménagement et création des pistes carrossables et des aires de montage ;
- † fouilles, terrassements et fondations ;
- † tranchées pour le réseau électrique et construction des postes de livraison ;
- † assemblage de la tour, levage de la nacelle et pose des pales une par une, ce qui permet, contrairement à ce qui se pratique usuellement (montage du rotor au sol et levage de l'ensemble) de réduire les surfaces de défrichage.

Pour les travaux, l'électricité nécessaire au matériel de chantier sera assurée par groupe électrogène fonctionnant au gasoil non routier (GNR), quant à l'eau nécessaire, en quantité très restreinte, elle sera amenée sur site dans une cuve.

III.2.1 Les pistes de chantier et les aires de montage

III.2.1.a Les pistes de chantier

Comme nous l'avons précisé précédemment, le pétitionnaire a pris soin d'utiliser dans toute la mesure du possible le réseau forestier existant, nécessitant toutefois un renforcement au mieux et des créations de portions spécifiques lorsque les éoliennes ne sont pas en bordure de chemin existant. Si plusieurs solutions étaient envisageables, c'est bien la solution impliquant l'accès le plus court et le moins pénalisant d'un point de vue environnemental qui a été retenu.

Les caractéristiques des pistes répondront aux normes suivantes :

- † Largeur (bande roulante) : 4,5m soit une emprise foncière d'au moins 5m de large,
- † Gabarit : 5,5m en largeur et en hauteur nécessitant un élagage des arbres riverains,
- † Rayon de courbure des virages : 35m.

Les éléments suivants sont issus de l'étude des accès réalisée par ABO Wind, maître d'œuvre, spécifiquement pour le projet de Saint-Clément-de-Valorgue, sachant que pour accéder au site en lui-même, une étude avait été réalisée par un transporteur dans le cadre du parc éolien de Gumières, limitrophe, identique.